

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Apt, le 08 décembre 2022

Résidence Saint Michel Conclusions du rapport d'expertise

Le rapport d'expertise sollicité par la mairie d'Apt sur l'ensemble d'immeubles "Hortensias", "Rosiers", "Romarins", "Glaïeuls", "Narcisses" a été reçu par la mairie d'Apt ce mercredi 7 décembre. Ce rapport, qui sera diffusé par l'expert à l'ensemble des copropriétaires, indique que l'immeuble "Les Hortensias" et l'immeuble "Les Rosiers 2" présentent un péril imminent. Le premier a été évacué et condamné le 25 novembre dernier. Le second, vide d'occupants, a été muré depuis longtemps.

Immeuble «Les Hortensias» Péril imminent

Le rapport confirme la suspicion de danger soulevée sur l'immeuble «Les Hortensias» à la suite de la visite effectuée par des représentants de la Ville d'Apt, de l'Etat et de ses services et indique que : « l'immeuble dans l'état où il se trouve fait courir un risque pour la sécurité publique comme pour ses occupants et présente un danger manifeste. »

Le rapport conclut que : «L'état de l'immeuble Les Hortensias présente donc un péril imminent pour ses occupants et le public.» Il souligne que : «l'accès doit être interdit à toute personne, à l'exception des professionnels en charge de la remise en état de l'immeuble. Les travaux de première approche devront comporter l'étalement du pilier de l'entrée.»

Dans ses préconisations, le rapport précise que l'état de péril imminent ne devrait être levé qu'après la réalisation d'études sur les causes et origines de l'état de l'immeuble, un projet détaillé sur les travaux à entreprendre, et une attestation de bonne fin établie par le maître d'oeuvre ayant suivi les travaux.»

Immeuble «Les Glaïeuls» Péril non imminent - Protocole d'observation contraignant

Le rapport indique que : « l'état de l'immeuble ne présente pas de péril imminent mais doit être observé dans le cadre d'une procédure contraignante » assortie de délais. Sur les mesures de nature à mettre fin à la procédure de péril, le rapport recommande la réalisation d'une analyse objective sur l'origine des désordres, un projet détaillé sur les travaux envisagés, et une attestation de bonne fin établie par le maître d'oeuvre ayant suivi les travaux.

Immeuble «Les Rosiers 2» Péril imminent

Sur l'ensemble des 3 blocs qui composent la résidence «Les Rosiers», le rapport constate que «la structure du bloc 2 est gravement fragilisée» et conclut que : «l'immeuble vide d'occupants présente un péril imminent pour le public» et que « dans l'état où il se trouve fait courir un risque pour la sécurité publique et présente un danger manifeste.»

Le rapport constate également que : « l'angle ouest du bloc 1 est menaçant» et conclut que : «l'angle ouest de l'immeuble présente un état de péril non imminent mais qui mérite d'être très rapidement étayé.»

Sur les mesures de nature à mettre fin à l'imminence du péril constaté, le rapport recommande notamment la mise en place d'un périmètre de sécurité autour de l'immeuble «Les Rosiers 2», un étalement d'urgence de l'angle ouest, et sur l'ensemble de la résidence, la réalisation d'études et de travaux de confortement de structure, de reprise des fondations.

Immeuble «Les Romarins» Recommandation d'études et de travaux

Le rapport indique que l'état de l'immeuble «Les Romarins 1 et 2» ne présente pas de péril imminent pour le public. Cependant, le rapport détaille à l'attention des copropriétaires les travaux et études à réaliser pour conforter l'immeuble.

Immeuble «Les Narcisses» Procédure de péril ordinaire - Procédure contraignante d'étude et de réparation

Le rapport indique que l'état des immeubles «Les Narcisses 1 et 2» ne présente pas de danger manifeste ou imminent. Toutefois, le rapport précise que malgré l'absence de péril imminent constaté, « l'évolution relative des deux blocs de bâtiment », requiert : « la mise en place d'une procédure contraignante d'étude et de réparation de la structure et des fondations.»

De nouveaux points de situation seront transmis à la presse

Point contact pour les habitants

Les habitants disposent d'une adresse email dédiée pour leurs questions éventuelles :
info-saint-michel@apt.fr